

Approbation de 2 projets de loi relatifs à l'ISCAE et à la SONABA

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 25-07-2007 22:04:09

La Chambre des conseillers a approuvé, mardi en séance plénière, deux projets de loi dont l'un est relatif au groupe de l'Institut supérieur du commerce et d'administration des entreprises (ISCAE) et l'autre porte sur la modification de l'appellation de la Société nationale d'aménagement de la Baie d'Agadir (SONABA).

Le premier projet, N 13-06, est conçu de façon à permettre à l'ISCAE d'assumer les charges qui lui sont dévolues et d'accompagner les mutations économiques et sociales en cours au Maroc et dans le monde.

Le projet vise à favoriser la mise en place des conditions idoines et des facteurs incitatifs pour le développement d'une formation théorique et pratique de cadres supérieurs aptes à contribuer activement à la croissance de l'économie nationale et au renforcement de la compétitivité des entreprises.

Dans la présentation du projet, le ministre de l'industrie, du commerce et de la mise à niveau de l'économie, M. Salahddine Mezouar, a expliqué que le texte comporte quatre principaux volets, fixant notamment la nouvelle appellation de l'ISCAE sous le nom de "Groupe de l'Institut supérieur du commerce et d'administration des entreprises", actuellement constitué de deux établissements à Rabat et Casablanca, avec possibilité de créer de nouvelles branches régionales, en signe de consécration de la politique gouvernementale de régionalisation et de déconcentration.

Le texte conserve le statut du Groupe en sa qualité d'établissement sous tutelle de l'Etat, géré par un conseil administratif, comme il prévoit une structuration du Groupe pour lui permettre de répondre à la progression du savoir et aux besoins de l'économie, a précisé le ministre.

En vertu du deuxième projet, la SONABA prend l'appellation de Société marocaine d'investissement touristique (SMIT). Les employés de la SONABA chargés des études relatives à l'aménagement et à l'investissement seront intégrés au ministère du tourisme.

Lors de la présentation du projet, le ministre du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale, M. Adil Douiri, avait estimé que ce texte va doter le pays d'une société unifiée apte à "accomplir les tâches de bureau d'étude" et d'expert en matière de choix des sites à concéder aux investisseurs privés.

Source : MAP